

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : Mairie de Fresnes MME MARIE CHAVANON , 1 place Pierre et Marie Curie BP 104 94260 Fresnes 94260 Fresnes

**Objet du marché** : Le présent marché porte sur les prestations de dératisation, de traitement anti-souris, de désinsectisation des volants et rampants.

La campagne annuelle de dératisation se compose de deux passages sur tous les sites parcs et espaces verts de la ville afin de pouvoir définir les besoins spécifiques et déterminer s'il y a une possibilité de présence de nuisible sur chaque site.

Le titulaire devra effectuer les interventions suivantes :

Une campagne annuelle de dératisation, traitement anti-souris et désinsectisation des volants et rampants (sauf guêpes et frelons), des sites et des bâtiments communaux tels que décrits dans la liste en annexe au CCTP.

Cette campagne s'effectuera en deux périodicités telles que définies ci-dessous :

1ère période : mois de juin de chaque année ;

2ème période : mois de décembre de chaque année.

Des interventions spécifiques au niveau du bâtiment de la cuisine centrale : il est demandé un passage tous les deux mois de façon planifiée, chaque année sur la totalité du marché. Cette campagne s'effectuera du lundi au vendredi aux horaires de 7h00 à 16h00.

En ce qui concerne la dératisation et le traitement anti-souris, le titulaire a obligation de résultat et en cas de ré infestation, il s'engage à intervenir autant de fois qu'il sera nécessaire jusqu'à éradication, sans qu'il n'en coûte à la ville.

Des interventions ponctuelles pour désinsectisation des rampants (cafards, araignées, fourmis...) et des volants (mouches, fourmis volantes...) y compris les guêpes et frelons et destruction de leurs nids dans les sites et des bâtiments communaux tels que décrits dans la liste en annexe au CCTP. Ces interventions s'effectueront du lundi au vendredi aux horaires de 7h00 à 16h00.

Ces interventions ponctuelles devront être effectuées sur appel téléphonique doublée d'un mail de confirmation de la ville, dans les quatre heures qui suivent cet appel.

À titre indicatif, le nombre par année, de ces interventions ponctuelles est de (basé sur les trois dernières années) :

9 interventions pour désinsectisation des volants y compris les guêpes et frelons et destruction de leurs nids ;

26 interventions pour désinsectisation des rampants.

Prestations de dératisation, traitement anti-souris, désinsectisation des volants et rampants

Règlement de la consultation

4/14 Février 2022

Des interventions spécifiques (intervention en hauteur au-dessus de trois mètres) pour désinsectisation des guêpes et frelons et destruction de leurs nids dans les sites et des bâtiments communaux tels que décrits dans la liste en annexe au CCTP.

Ces interventions spécifiques devront être effectuées sur appel téléphonique doublée d'un mail de confirmation de la ville, dans les vingt-quatre heures qui suivent cet appel.

À titre indicatif, le nombre de ces interventions ponctuelles à l'année est de (basé sur l'année écoulée) : 4 interventions.

**Critères d'attributions retenus** : 1-Prix 70%

Pour les campagnes annuelles : 50 %

Le prix sera apprécié sur la base du montant de la DPGF, selon la formule suivante :

$\text{prix de l'offre la moins disante} \times \text{note de l'offre la moins disante}$

$\text{prix de l'offre étudiée}$

L'offre de prix la moins disante se verra attribuer la note maximum

Pour les interventions ponctuelles et l'approvisionnement en produits 20 %

Le prix sera apprécié sur la base des prix du bordereau des prix unitaires (BPU/DQE).

2 - Valeur technique 30%

Elle sera appréciée au vu du cadre de réponse technique dûment complété par le candidat.

Méthodologie d'intervention : description détaillée des méthodes et procédés d'intervention pour la réalisation des prestations 15 %.

Moyens matériels et humains dédiés au marché, avec la qualification des équipes qui exécuteront les

prestations (attestation de formation) 15 %.

**Type de procédure** : Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte définie aux articles L 2123-1, R 2123-4, R 2123-4, R 2123-5 du code de la commande publique.

**Titulaire du marché** : Pro Hygiène solution SARL

**Date d'attribution** : 31 mai 2022

**Montant du marché ou niveau des offres** : 11 000 euros hors taxes